



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remis à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Les conditions de vente sont affichées à l'entrée des locaux et remis aux artisans lors de leur ouverture de compte. Ces conditions prévalent sur les conditions générales d'achat de l'acheteur. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente et aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SARL Pôle Habitat Ecologique, prévaloir sur ces conditions générales de ventes. Elles sont considérées comme acceptées définitivement.

1) - PRIX.

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques du jour de la commande et pourront être modifiés sans préavis : variations tarifs constructeurs, taux d'inflation. Ils sont révisables à tout moment en fonction de la variation du coût de leurs éléments constitutifs, dans le respect de la législation en vigueur. Les prix sont exprimés en EURO TTC à l'enlèvement à Baud 56150 et au départ des lieux de stockage. Ils ne nous engagent qu'après acceptation de la commande. Les renseignements portés sur les documentations, catalogues, notices et tarifs sont donnés à titre d'information sans engagement et ne peuvent constituer une offre ferme de la part du vendeur : le vendeur pouvant être amené à les modifier à tout moment sans préavis.

2) - COMMANDES

Les commandes peuvent être envoyées par courrier et Internet. Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition éventuelle des produits. Nous n'acceptons aucune modification ou annulation de commande dans le cas des produits non tenus en stock ou hors catalogue. Pour les clients n'étant pas en compte, les commandes doivent être accompagnées du règlement comptant par virement, espèces ou chèque bancaire.

3) - LIVRAISONS

A la demande de l'acheteur nous pouvons effectuer la livraison des produits, les frais de livraison sont à la charge de l'acheteur. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont en fonction des possibilités des entreprises de transport. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue, ni à annulation de commande en cours. L'acheteur s'engage à prendre livraison de sa commande dans un délai de 10 jours après avis de mise à disposition. En cas contraire, sauf accord express et écrit du Pôle Habitat Ecologique, des frais de stockage seront appliqués.

4) - RISQUES LIES A LA LIVRAISONS

Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves notées sur le bon de livraison par lettre recommandée avec un avis de réception auprès du transporteur sous 48h. Toutes réceptions de marchandises doivent être impérativement ouvertes et contrôlées en présence du livreur dès la réception des marchandises.

Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits. Il appartient à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées avec prise de photos des dégâts constatés. Il devra laisser à la SARL Pôle Habitat Ecologique toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède; il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Il appartient au destinataire de prendre toutes les dispositions nécessaires (article L133du code du commerce).

5) - PAIEMENT.

Sauf conventions contraires, **les factures sont payables comptant**. Pour les clients professionnels en compte, le règlement s'entend comptant pour la première commande et sous forme de traites NSA déposées en banque pour les suivantes. En cas de rejet de traites, des frais d'indemnité seront appliqués par le Pôle Habitat Ecologique. Les paiements devront être effectués aux termes et échéances convenus. Si, à l'une des échéances prévues, le client n'a pas effectué le paiement requis, le solde du compte devient immédiatement exigible. De plus, la SARL Pôle Habitat Ecologique pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action et se réserve le droit d'établir un règlement à la commande pour les livraisons suivantes. Toute somme non payée donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard au taux de 18% par an. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En cas de défaut de paiement, 48 H après mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la SARL Pôle Habitat Ecologique avec restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

6) - RETOUR - MODALITES ET CONSEQUENCES.

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord écrit formel entre la SARL Pôle Habitat Ecologique et l'acheteur. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Aucun retour ne sera accepté en port dû. Les matériaux doivent être retournés dans leurs emballages d'origine et ne doivent pas avoir subi de modifications. Toute reprise acceptée par la SARL Pôle Habitat Ecologique entraînera la constitution d'un avoir, valable 6 mois à partir de la date d'édition, au profit de l'acquéreur après vérification qualitative et quantitative des produits retournés. Toute réclamation devra être formulée par écrit sous 8 jours.

7) - GARANTIE.

Les marchandises livrées par le vendeur sont garanties jusqu'à concurrence de la garantie que nous accorde le fournisseur ou le fabricant. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à la SARL Pôle Habitat Ecologique est le remplacement ou la réparation du produit reconnu défectueux par ses services. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale) ou par la modification non prévue ou spécifiée par la SARL Pôle Habitat Ecologique ou le fabricant sont exclus de la garantie. Sauf erreur de livraison de la part de la SARL Pôle Habitat Ecologique, ces produits ne sont ni repris ni échangés. Tout revendeur achetant et revendant ces produits dans le domaine industriel doit tenir compte des conditions générales de vente de la SARL Pôle Habitat Ecologique spécifiques à ces produits et en informer son client final.

8) - RESPONSABILITE

La responsabilité de la SARL Pôle Habitat Ecologique pour quelque cause que ce soit, ne pourra pas excéder le double reçu au titre de la commande. Toutefois, sont exclus du plafond prévu au présent paragraphe les coûts encourus par la SARL Pôle Habitat Ecologique pour réparer ou remplacer les produits reconnus défectueux conformément à la garantie ci-dessus. En aucun cas, la SARL Pôle Habitat Ecologique ne sera responsable des pertes ou dommages, indirects ou immatériels, tels que notamment manque à gagner, perte d'utilisation ou de revenu, réclamations de tiers.

9) - COMPETENCE.

En cas de contestation, la loi française est seule applicable et les tribunaux de LORIENT (56) seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande. Nous pouvons être amenés à apporter, sans préavis, des modifications dans les caractéristiques des articles photographiés ou dessinés dans nos catalogues. Dans cette hypothèse, nous ne serions pas tenus de fournir les articles dans les anciennes spécifications et la responsabilité de la SARL Pôle Habitat Ecologique ne saurait être engagée.